

**A PLUS IMAGE 7**  
**Société anonyme**  
**au capital de 5.000.000 Euros**  
**Siège social : 8, rue Bellini**  
**75116 - Paris**

**818 611 212 R.C.S. Paris**

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DES ACTIONNAIRES DU 10 JUIN 2021**  
**SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société A PLUS IMAGE 7 (la « Société ») pour vous rendre compte de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Le commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport son opinion sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

**Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé**

La Société a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés le 24 février 2016. Il s'agit donc de son cinquième exercice.

L'exercice clos le 31 décembre 2020 a généré un chiffre d'affaires de 66.475 € contre 178.848 € au titre de l'exercice précédent. Ce chiffre d'affaires correspond aux remontées de recettes d'exploitation et de cession des films et œuvres financés par la Société.

Les charges générales d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 316.777 € contre 404.716 € l'exercice précédent. Ces charges comprennent notamment :

- 141.200 € correspondant à l'amortissement dégressif des montants investis par la Société en œuvres cinématographiques ou audiovisuelles contre 217.025 € au titre de l'exercice précédent.
- 96.400 € d'honoraires prélevés par la société A Plus Finance en vertu de sa mission de conseil et d'ingénierie financière, ainsi que 3.000 € de jetons de présence et 600 € de forfait social, soit un total de 100.000 €, correspondant à 2% du capital de la société, conformément au prospectus de commercialisation visé par l'AMF en date du 2 octobre 2015.

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'élève à (190.302) €, contre un résultat de (225.868) € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat financier de 1.145 € contre (13.091) € au titre de l'exercice précédent et d'un résultat exceptionnel de (28.733) €, le résultat de l'exercice se solde par une perte nette de (217.890) €, contre un résultat de (238.959) € pour l'exercice précédent.

Il est précisé qu'aucun dividende n'a été versé au cours des 3 derniers exercices.

La Société a valorisé ses actions selon la méthode de l'actif net. Avec un capital social de départ de 5 000 000 € et des capitaux propres au 31 décembre 2020 à 3.505.983 €, le prix de l'action est donc valorisé à 70,12 €.

Pour rappel, A PLUS IMAGE 7 a utilisé son capital de départ de 5.000.000 € de la manière suivante durant la première année d'investissement :

- 3.252.000 € en association à la production dans des œuvres cinématographiques et audiovisuelles ;
- 1.248.000 € en participation dans le capital de la société A PLUS IMAGE DEVELOPPEMENT 7, SARL détenue à 100% par la Société et spécialisée dans le développement d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles (écriture de scénario, recherche de casting, repérage de lieux de tournages, recherche de financement)
- Le solde, 500.000 €, a été placé en OPCVM monétaire, conformément à la réglementation.

RECAPITULATIF A PLUS IMAGE 7	
Enveloppe totale	5.000.000 € (100%)
Investissement en association à la production	3.252.000 € (65%)
Investissement en développement (filiale A PLUS IMAGE DEVELOPPEMENT 7)	1.248.000 € (25%)
Placement en trésorerie	500.000 € (10%)

Le portefeuille a été diversifié entre œuvres cinématographiques et œuvres audiovisuelles selon la répartition suivante :

- 2.750.000 € dans des œuvres cinématographiques dont 2.240.000 € en contrat d'association à la production et 510.000 € en développement ;
- 1.750.000 € dans des œuvres audiovisuelles dont 1.012.000 € en contrat d'association à la production et 738.000 € en développement.

	Cinéma	Audiovisuel	Total
Contrat d'association à la production	2.240.000 €	1.012.000 €	3.252.000 €
Développement	510.000 €	738.000€	1.248.000 €
Total	2.750.000 € (61%)	1.750.000 € (39%)	4.500.000 €

Conformément à nos engagements réglementaires, 60% des investissements sont non adossés, c'est-à-dire sans garantie de rachat à un prix fixé à l'avance.

- **Investissements en association à la production non adossés :**

A PLUS IMAGE 7 a investi 1 452 000 € en association à la production non adossée dans 12 œuvres cinématographiques et 3 œuvres télévisuelles.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble de nos investissements :

Titre	Genre	Réalisateur	Casting	Investissement	Recettes d'exploitations	Cession de droits résiduels	Total des recettes
<b>Les têtes de l'emploi</b>	Cinéma	Alexandre Charlot et Franck Magnier	Franck Dubosc, Elsa Zylberstein	150.000 €	101 546,47 €	-	101 546,47 €
<b>L'ascension</b>	Cinéma	Ludovic Bernard	Ahmed Sylla, Alice Belaïdi	90.000 €	214 850,33 €	-	214 850,33 €
<b>L'embaras du choix</b>	Cinéma	Eric Lavaine	Alexandra Lamy, Arnaud Ducret, Anne Marivin, Jérôme Commandeur	75.000 €	23 343 €	-	23 343 €
<b>Boule et Bill 2</b>	Cinéma	Pascal Bourdiaux	Franck Dubosc, Mathilde Segner, Jean-François Carey	120.000 €	4.578 €	-	4.578 €
<b>Le petit Spirou</b>	Cinéma	Nicolas Bary	Pierre Richard, François Damiens	100.000 €	5 206,75 €	-	5 206,75 €
<b>Gauguin</b>	Cinéma	Edouard Deluc	Vincent Cassel, Tuhei Adams, Paotai Hikutini	100.000 €	-	-	-
<b>Daddy Cool</b>	Cinéma	Maxime Govare	Vincent Elbaz, Laurence Arné	55.000 €	31 171,59 €	-	31 171,59 €
<b>La promesse de l'aube</b>	Cinéma	Eric Barbier	Charlotte Gainsbourg, Pierre Niney	80.000 €	23 730 €	38 666,67 €	62 396,67 €
<b>Si tu voyais son cœur</b>	Cinéma	Joan Chemla	Marine Vach, Gael Garcia Bernal	80.000 €	42 077, 12 €	-	42 077, 12 €
<b>Embrasse-moi</b>	Cinéma	Océane Rosemarie	Océane Rosemarie, Alice Pol, Helena Noguerra	70.000 €	3 911,42 €	-	3 911,42 €
<b>Maryline</b>	Cinéma	Guillaume Gallienne	Anaïs d'Hermy, Vanessa Paradis, Xavier Beauvois, Eric Ruf	100.000 €	2.207,14 €	-	2.207,14 €
<b>La quête des vents saison 4</b>	Télévision (série documentaire)	Eric Capitaine, Christoph Schwaiger, Timo Ebemann, Xavier Blanot	-	80.000 €	9 179,99 €	-	9 179,99 €

<b>Dream the future saison 2</b>	Télévision (série documentaire)	Pierre-François Didek, Stéphane Correa, Etienne de Clerck, Elisabeth Scherrer, Nathalie Labarthe, Pierre Cassagnieux	-	132.000 €	160 369,05 €	-	160 369,05 €
<b>Kim Kong</b>	Télévision (série)	Stephan Cafiero	Jonathan Lambert, Audrey Giacomini, Frédéric Chau	170.000 €	79 768,22 €	-	79 768,22 €
<b>Burn out</b>	Cinéma	Yann Gozlan	François Civil	50.000 €	23 211,49 €	-	23 211,49 €
<b>TOTAL</b>				<b>1.452.000 €</b>	<b>725 529,95 €</b>	<b>38 666,67 €</b>	<b>764 196,92 €</b>
<b>TAUX DE RECOUVREMENT BRUT</b>							<b>52%</b>

Ces investissements sont non adossés et ne bénéficient donc d'aucune garantie de rachat. La SOFICA bénéficie pour chacune de ces œuvres de droits à recettes répartis sur l'ensemble des supports : cinéma (uniquement pour les œuvres cinématographiques), vidéo, vod, export, ventes télévisuelles françaises et droits dérivés (droits musicaux, droits de remake, merchandising, etc...).

Les œuvres audiovisuelles présentent un taux de recouvrement global de 65% (249 317,26 € de recettes d'exploitation pour 382 000 € investis).

Les œuvres cinématographiques ont un taux de recouvrement global de 48% (514 879,36 € de recettes d'exploitation pour 1 070 000 € investis).

- **Investissements en association à la production adossés :**

A PLUS IMAGE 7 a également réalisé 1 800 000 € d'investissements en association à la production adossée, c'est-à-dire avec garantie de rachat, dans 2 œuvres audiovisuelles et 5 longs-métrages pour le cinéma.

<b>Titre</b>	<b>Genre</b>	<b>Réalisateur</b>	<b>Casting</b>	<b>Date rachat</b>	<b>Investissement</b>	<b>Garantie de rachat</b>
<b>L'amant double</b>	Cinéma	François Ozon	Marine Vachth, Jérémie Renier	01/01/2021 jusqu'à la liquidation d'A PLUS IMAGE 7	270 000 €	270 000 €
<b>Gauguin</b>	Cinéma	Edouard Deluc	Vincent Cassel, Tuhei Adams, Paotai Hikutini	01/01/2020 jusqu'à la liquidation d'A PLUS IMAGE 7	120 000 €	124 200 €
<b>Le sens de la fête</b>	Cinéma	Olivier Nakache et Eric Toledano	Jean-Pierre Bacri	01/06/2019 jusqu'à la liquidation d'A PLUS IMAGE 7	600 000 €	600 000 €
<b>Otez-moi d'un doute</b>	Cinéma	Carine Tardieu	François Damiens, Cécile De France, Max Von Sydow	01/01/2021 jusqu'à la liquidation d'A PLUS IMAGE 7	50 000 €	50 000 €

<b>Aurore</b>	Cinéma	Blandine Lenoir	Agnès Jaoui	01/01/2021 jusqu'à la liquidation d'A PLUS IMAGE 7	130 000 €	130 000 €
<b>Oggy reborn</b>	Télévision (animation)	Olivier Jean-Marie	-	01/06/2019 jusqu'à la liquidation d'A PLUS IMAGE 7	315 000 €	327 500 €
<b>Kaboul kitchen – saison 3</b>	Télévision (série)	Virginie Sauveur, Guillaume Nicloux	Abkarian, Stéphanie Pasterkamp, Alexis Michalik, Benjamin Bellecour	01/01/2021 au 31/12/2027	315 000 €	315 000 €
<b>TOTAL</b>					<b>1 800 000 €</b>	<b>1 816 700 €</b>
<b>TAUX DE RECOUVREMENT BRUT GARANTI</b>						<b>101%</b>

Conformément à nos engagements, ces investissements adossés représentent 40% de l'ensemble des investissements.

- **Investissements en association au développement :**

Le tableau ci-dessous reprend l'intégralité des investissements réalisés par la filiale de développement A PLUS IMAGE DEVELOPPEMENT 7 pour un montant total de 1.248.000 €.

Société de production	Genre	Œuvres financées	Investissement en développement	Recettes
2425 Films	Cinéma	<i>Burn out</i> <i>La finale</i> <i>Ad Vitam</i> <i>Les boîtes noires</i> <i>Bob Ghetto</i> <i>Le test</i> <i>Le trésor perdu</i> <i>La grande classe</i>	80 000 €	80.557 €
De Films en Aiguille	Télévision	<i>Le vent se lève</i> <i>Chiffonnier</i> <i>Le rapt</i> <i>Les jours maudits</i> <i>Le banquier du diable</i> <i>La quête des vents – saison 4</i> <i>Nico</i> <i>Sisyphie</i>	80 000 €	80.456 €
Eliph Productions	Cinéma	<i>Le Naf</i> <i>Cigare au miel</i> <i>Vol d'oiseau</i>	30 000 €	20.000 €
Incognita	Cinéma	<i>Double jeu</i> <i>Sideways</i> <i>Le crayon de Dieu</i>	80 000 €	82.392 €
Kwai	Télévision	<i>Baron noir – saison 2</i> <i>La dernière vague – saison 1</i> <i>Antenne Nord</i>	250 000 €	252.002 €
Quad Cinéma	Cinéma	<i>Luz</i> <i>Dans la brume</i> <i>Pole dance</i> <i>L'estime de soi</i> <i>15 books</i>	240 000 €	240.651 €

Quad TV	Télévision	<i>Ennemis jurés</i> <i>Le bazar de la charité</i> <i>Autopsie</i>	255 000 €	255.000 €
Source Films	Cinéma	<i>Qu'est-ce qu'on va faire de papa ?</i> <i>La colo</i> <i>Désordre amoureux</i> <i>Règles du jeu</i> <i>Les mystères de Paris</i> <i>In teneris</i>	80 000 €	-
Lincoln TV	Télévision	<i>Weird</i> <i>Sexe thérapie</i> <i>Ronde de nuit</i> <i>Mirage</i> <i>Apocalypse</i> <i>Belle époque</i> <i>Rungis</i>	153 000 €	155.597 €
<b>TOTAL</b>		<b>46 œuvres</b>	<b>1 248 000 €</b>	<b>1.166.655 €</b>

Conformément à ce type d'investissements, assimilables à des prêts qui permettent au producteur de développer des œuvres, le remboursement des engagements est réalisé à chaque mise en production.

#### Faits marquants de l'exercice

Notre activité a principalement consisté à la gestion des remontées de recettes du catalogue de production ainsi que le suivi des mises en production du line-up de développement et à l'encaissement des remboursements correspondant.

Au cours de l'année 2020, A PLUS IMAGE 7 a exercé ses promesses d'achat auprès des sociétés de production pour les investissements adossés suivants :

- « Gauguin », produit par Move Movie, pour un montant de 124 200 € ;
- « Oggy Reborn », produit par Xilam Animation, pour un montant de 327 500 € ;
- « L'amant double », produit par Mandarin, pour un montant de 205 234 €

La société SOURCE FILMS a fait l'objet d'une procédure collective et d'une liquidation judiciaire. La société n'ayant pas mis en production de films depuis la signature de la convention de développement de 80 000 € avec A PLUS IMAGE DEVELOPPEMENT 7, cette somme ne sera pas remboursée. Il est à noter qu'elle avait été dépréciée en totalité lors des exercices précédents.

Au 31/12/2020, il ne reste qu'une seule échéance de 10 000 € auprès de la société ELIPH FILMS.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 27 février 2020, de nouveaux administrateurs ont été nommés :

- Madame Yolaine Tuffier en remplacement de Monsieur Roland Tuffier ;
- Monsieur Gilles Legrand en remplacement de Madame Muriel Rousselet.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a pris acte, lors de sa réunion du 3 juin 2020, de la démission de Madame Caroline Dhainaut de ses fonctions de Directeur Général et a nommé en remplacement Monsieur Victor HAOND pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.



### **Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

A PLUS IMAGE 7 va finaliser la cession de ses droits restants dans l'objectif d'une liquidation de la Société à court terme et notamment l'ensemble des œuvres non adossées.

Pour la plupart des œuvres, les négociations concernant les prix et modalités de cession sont entamées avec les producteurs.

Afin d'accélérer le processus de liquidation, A PLUS IMAGE 7 envisage de réaliser à très court terme une Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) avec sa filiale A PLUS IMAGE DEVELOPPEMENT 7 au profit de la Société.

Concernant A PLUS IMAGE DEVELOPPEMENT 7, la convention avec la société ELIPH FILMS devrait être remboursée au cours de l'exercice 2021, avec la mise en production d'un film.

Conformément à la réglementation et à la validation de la liquidation anticipée auprès de la DGFIP obtenue le 2 avril 2021, la Société avait pour objectif une liquidation à la fin de l'exercice 2021 pour un remboursement des parts au cours du premier trimestre 2022.

Néanmoins, plusieurs échéances importantes sont attendues :

- Paiement de la créance détenue sur Mars Films pour « L'Ascension »
- Paiement du solde de l'investissement adossé sur « Gauguin » de 74 200 €

La Société a décidé de ne pas soumettre au vote des actionnaire la dissolution anticipée lors de l'Assemblée Générale et de se laisser un délai d'un an ou de deux ans afin d'optimiser au maximum les droits détenus sur les œuvres et ainsi la valeur liquidative des actions.

Il est précisé qu'aucun frais ne sera supportée par la société sur ces exercices, conformément au prospectus AMF.

### **Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

En début d'année 2021, A PLUS IMAGE 7 a cédé ses droits à recettes du film « La promesse de l'aube » pour un montant de 38 666,67 €, permettant d'atteindre un taux de recouvrement brut, cumulé avec les recettes d'exploitations encaissées lors des précédents exercices, de 78%.

La Société a également exercé les promesses d'achat sur les investissements adossés suivants :

- « Kaboul Kitchen Saison 3 », produit par Scarlett Productions, pour un montant de 315 000 € ;
- « Aurore », produit par Kare Productions, pour un montant de 44 086 € ;
- « Otez moi d'un doute », produit par Kare Productions, pour un montant de 38 667,67 €

A ce jour, l'ensemble des investissements adossés sont cédés pour un taux de recouvrement total de 101%.

Fort de ce processus de cession entamé, nous avons obtenu le 2 avril 2021 l'autorisation anticipée de dissolution de la SOFICA de la part de la DGFIP nous permettant d'envisager une liquidation de la Société dans les deux prochaines années.

Toutes les œuvres étant en fin de leur premier cycle d'exploitation et le processus de cession ayant commencé, les conséquences de la crise sanitaire du COVID-19 ne devraient pas être significatives.

### **Principaux risques et incertitudes**

La Société est confrontée aux risques suivants :

- Suite à la procédure de redressement judiciaire de la société de distribution MARS FILMS, qui a distribué le film « L'Ascension », A PLUS IMAGE 7 a effectué une déclaration de créance auprès de l'administrateur judiciaire pour un montant de 43.889,74 € sur ce film. La procédure est en cours et devrait permettre de recouvrer entre 5% et 15% de la créance d'ici les deux prochaines années.
- A PLUS IMAGE DEVELOPPEMENT 7 a signé un contrat d'adossement avec la société Move Movie sur le film « Gauguin ». Au 31/12/2020, sur les 124 200 € facturés, seuls 50 000 € ont été payés. Compte tenu des difficultés financières rencontrés par la société Move Movie depuis 2 ans, et la crise sanitaire, 100% du montant de la créance a été provisionné.

#### **Filiales, participations et succursales - Prise de participations**

A PLUS IMAGE 7 a créé A PLUS IMAGE DEVELOPPEMENT 7, filiale au capital de 1.248.000 € consacrée à l'investissement en développement dans la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles. Elle détient à ce jour 100% du capital et des droits de vote.

A PLUS IMAGE 7 ne possède aucun établissement secondaire.

#### **Activités en matière de recherche et développement**

La Société n'a réalisé, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité qui puisse entrer dans la catégorie des activités de recherche et de développement au sens de la Loi.

#### **Proposition d'affectation du résultat**

L'exercice écoulé fait ressortir une perte nette de (217.890) € que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

Perte de l'exercice : (217.890) €

- au poste « report à nouveau », soit la somme de : (217.890) €

Le poste « report à nouveau » serait ainsi porté de (1.276.126) € à (1.495.016) €.

#### **Informations relatives aux délais de paiement**

En application des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, vous trouverez, dans le tableau ci-après, la décomposition du solde des dettes de la Société à l'égard de ses fournisseurs par date d'échéance :

Dettes Fournisseurs (en HT €)				
Exercice	Factures à 30 jours	Factures à 45 jours	Factures à 60 jours	Autres délais
31/12/2020	-	-	-	
31/12/2019	-	-	-	3.600 €

Toutefois la Société ne disposant pas des outils nécessaires permettant de le produire en totalité, les informations fournies ne sont pas exhaustives.

#### **Dépenses non déductibles fiscalement**



Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du CGI).

### **Tableau des résultats**

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq premiers exercices écoulés.

### **Conventions visées aux articles L.225-38 du Code de commerce**

Aucune nouvelle convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue par la Société au cours de l'exercice écoulé.

A PLUS IMAGE 7 a signé le 2 février 2016 une convention d'assistance administrative et d'ingénierie financière avec la société BELLINI PARTNERS entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce. Cette convention a été reprise dans les actes accomplis au titre de la société en formation lors de l'assemblée générale constitutive. Elle s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Nous vous invitons à ce titre à prendre connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

### **Actionnariat**

A PLUS IMAGE 7 n'emploie aucun salarié. Par conséquent, la participation des salariés au capital social est nulle.

Aucun actionnaire ne détient directement ou indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote d'A PLUS IMAGE 7.

### **Situation des mandats des mandataires sociaux**

Nous vous informons qu'aucun mandat des administrateurs n'est arrivé à expiration.

Monsieur Victor Haond a été nommé le 3 juin 2020 pour une durée de 2 années, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

### **Situation des mandats des commissaires aux comptes**

Nous vous informons que les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant ne sont pas arrivés à expiration.

### **Rémunérations des administrateurs**

Nous vous proposons d'allouer une somme fixe annuelle de 3.000 euros à répartir entre les administrateurs au titre de leur activité lors de l'exercice en cours.

Au cours de l'exercice 2020, il a été attribué aux administrateurs une somme globale de 3.000 euros.

### **Présentation des comptes annuels**



Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Le Commissaire aux comptes relate, dans son rapport général, l'accomplissement de sa mission.

## **INFORMATIONS SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

### **Mandats exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés durant l'exercice 2020 :**

Pour satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les mandats exercés par les mandataires sociaux de la Société dans d'autres sociétés durant l'exercice 2020.

Monsieur Niels Court-Payen, Président du Conseil d'Administration, est également :

- Président des sociétés Bellini Partners et A Plus Finance
- Président de la société A Plus Finance
- Membre et Président du Conseil d'Administration des sociétés A Plus Image 6, A Plus Image 7, A Plus Image 8, SG Image 2017, SG Image 2018, SG Image 2019, SG Image 2020 et Bellini Films
- Membre et Président du Conseil d'Administration des SPPICAV A Plus Génération 2 et SPPICAV Génération 3

Monsieur Victor Haond, Directeur Général à compter du 3 juin 2020, est également :

- Directeur général des sociétés A Plus Image 7 et A Plus Image 8

Madame Caroline Dhainaut, Directrice Générale, est également :

- Directrice Générale des sociétés A Plus Image 7 et A Plus Image 8, jusqu'au 3 juin 2020 et SG Image 2017, SG Image 2018, SG Image 2019, SG Image 2020 et Bellini Films

Madame Yolaine Tuffier, Administratrice depuis le 27 février 2020, est également :

- Gérante de la SARL Courant d'Art
- Présidente de la société SAS Trocadéro Distribution à partir du 30 juin 2020
- Membre du Conseil d'Administration de la société A Plus Image 8
- Membre du Conseil d'Administration de la société SG Image 2017
- Membre du Conseil d'Administration de la société SG Image 2018

Monsieur Gilles Legrand Administrateur depuis le 27 février 2020, est également :

- Président Directeur Général de la société SAS Epithète and Co
- Membre du Conseil d'Administration de la société A Plus Image 8
- Membre du Conseil d'Administration de la société SG Image 2017
- Membre du Conseil d'Administration de la société SG Image 2018

Madame Muriel Rousselet, Directrice Générale jusqu'au 28 février 2020, est également :

- Membre du Conseil d'administration de la société A Plus Image 7
- Membre du Conseil d'administration de la société A plus image 8
- Membre du Conseil d'Administration de la société SG Image 2017
- Membre du Conseil d'Administration de la société SG Image 2018
- Présidente de la société Trocadéro Distribution SAS jusqu'au 30 juin 2020

**Conventions visées par l'article L.225-37-4 du Code de commerce**

Aucune convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce n'a été conclue par la Société au cours de l'exercice écoulé.

**Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital (articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce)**

Néant.

**Modalités d'exercice de la Direction Générale**

Nous vous rappelons que lors du Conseil d'administration du 3 juin 2020, il a été rappelé la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Nous vous invitons à voter en faveur des résolutions qui vous sont présentées et sommes à votre disposition pour toute information que vous pourriez souhaitez.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le Conseil d'Administration  
Représenté par Niels Court-Payen

**ANNEXE**

**RESULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES SOCIAUX**

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
Nombre d'actions ordinaires	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
<b>Opérations et résultats :</b>					
Chiffre d'affaires (H.T.)		145 263,10	437 009,66	178 848,16	66 474,85
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	-453 030,00	-4 493,91	366 056,98	95 046,46	-3 635,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-473 863,00	-359 535,91	-203 768,02	-238 959,28	-217 890,09
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	-9,06	-0,09	7,32	1,90	-0,07
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	-9,48	-7,19	-4,08	-4,78	-4,36
<b>Dividende distribué</b>					
<b>Personnel</b>					
Effectif salariés					
<b>Montant des sommes versées</b>					